

## **Intitulé du CES : « Evaluation des risques liés aux milieux aériens »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise confiés au Comité d'experts spécialisés « Evaluation des risques liés aux milieux aériens ».

Par cet appel, l'Afsset souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

Les membres du CES seront nommés par le directeur général de l'Afsset pour un mandat de 3 ans.

Le rythme des réunions est de 6 à 7 séances par an.

### **✂ Rôle et missions :**

Le rôle du CES est d'émettre, chaque fois que le sollicitera l'Afsset, des conclusions et des recommandations sur des questions relatives à l'évaluation des dangers et risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) liés à la qualité des milieux aériens.

Son domaine d'expertise couvre la pollution atmosphérique urbaine et rurale, la qualité de l'air en milieu du travail et dans les environnements intérieurs non professionnels (domicile, lieux accueillant du public...).

Dans le cadre de son domaine d'expertise, les sujets traités par le CES peuvent porter sur :

- les agents chimiques et biologiques de l'air et leur toxicologie ;
- la métrologie de ces agents ;
- l'épidémiologie de ces agents ;
- la physico-chimie de l'atmosphère et ses modélisations ;
- les sources d'émissions de polluants atmosphériques et leurs caractéristiques ;
- les risques professionnels liés aux pollutions de l'air ;
- les risques en population générale liés aux pollutions de l'air ;
- les systèmes de traitement des émissions polluantes ;
- la réglementation nationale et internationale relative aux émissions de polluants dans l'air et à la pollution atmosphérique.

### **✂ Composition :**

Ce CES est actuellement composé de 28 membres, dont un président et un vice-président.